



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juin 2012
Français
Original: anglais

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-cinquième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 55^e séance**

Tenue au Palais Wilson à Genève, le vendredi, 19 novembre 2010, à 10 heures

Président: M. Marchán Romero

Sommaire

Adoption du rapport annuel

Clôture de la session

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour le reste de la séance.

** Il n'a pas été établi de comptes rendus analytiques pour les 51^e à 54^e séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

Le débat résumé commence à 12 h 35.

Adoption du rapport annuel

1. Le **Président** invite le Comité à adopter son rapport annuel sur ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions.
2. Le rapport annuel du Comité des droits économiques, sociaux et culturels au Conseil économique et social est adopté.

Clôture de la session

3. Le **Président** rappelle brièvement le travail accompli lors de la présente session, qui a été ouverte par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et lors de laquelle le Comité a examiné les rapports périodiques de la République dominicaine, des Pays-Bas, de Sri Lanka, de la Suisse et de l'Uruguay. Il a également adopté des observations finales qui seront communiquées à ces États parties avant d'être publiées.
4. Le Comité a également tenu une journée de débat général. Les représentants de la société civile y ont participé et leur contribution au débat et, de fait, au travail du Comité dans son ensemble tout au long de la session, a été particulièrement fructueuse. Une telle coopération doit être développée davantage. La journée de débat général contribuera à la rédaction d'une observation générale sur le droit à la santé sexuelle et procréative, qui est une vaste question aux implications considérables. Le Comité a également étudié le règlement intérieur qui régira l'application du Protocole facultatif lorsqu'il sera entré en vigueur, et il a adopté une déclaration relative à l'assainissement.
5. Le Président rend hommage à la contribution remarquable au travail du Comité de M^{me} Virginia Bonoan-Dandan, qui quitte le Comité après 20 ans de collaboration. Bien qu'elle n'en soit plus membre, le Comité continuera à l'avenir de compter sur son soutien. Il exprime également la gratitude du Comité à l'égard de M^{me} Bras Gomes, qui prend un congé temporaire de deux ans.
6. Après les formules habituelles de politesse, le Président déclare close la quarante-cinquième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

La séance est levée à 12 h 55.